

VALAIS ROMAND LA TAXE AU SAC FAIT SON CHEMIN

Les nouveaux sacs-poubelles de 35 litres coûteront 1,90 franc aux consommateurs. Ils seront introduits le 1er janvier.



L'introduction du système en Valais romand répond au principe du pollueur-payeur. (Photo d'illustration)
Image: Keystone

22.06.2017

19

La taxe au sac trace son chemin dans le Valais romand. Son entrée en vigueur le 1er janvier 2018 devrait avoir lieu comme prévu.

«Plus d'une trentaine de communes auront, à la fin juin 2017, soumis leur règlement des déchets à l'approbation de leurs citoyens», a communiqué l'Association région Valais romand qui pilote la démarche. Selon elle, «les retours sont positifs» et les citoyens «conscients de la nécessité de modifier le système actuel».

Les nouveaux sacs-poubelles de 35 litres coûteront 1,90 franc aux consommateurs. Ils seront tous de même couleur. Le système de la taxe au sac existe déjà dans le Haut-Valais depuis 1993.

L'introduction du système répond au principe du pollueur-payeur qu'impose la législation fédérale. Une fois que la taxe au sac sera devenue une réalité en Valais, Genève sera le dernier canton à ne pas l'avoir adoptée. (ats/nxp)

Créé: 22.06.2017, 14h59

VOTRE AVIS

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

